qui demande qu'on suivre d'abord la prescription donnée par le St Siège.

Quant à ce que vous dites qu' "en acceptant l'Univer-"sité nous élevons immédiatement le niveau des études "médicales," nous ne voyons pas ce que les médecins formés à l'Ecole de Médecine de Montréal ont à envier, en fait de sciences médicales, aux médecins formés à l'Université Laval de Québec.

Vous vous flattez de la sympathie publique; vous paraissez vous en enorgueillir. Nous croyons la partager assez largement avec vous. Et pour ne pas dire plus, elle ne lui est inférieure, ni par le nombre ni par le mérite de ceux qui nous l'accordent.

Pour ce qui est de la justification que Monsieur le Docteur Rottot a entrepris de faire de sa conduite dans la question de l'Université, nous ne voulons pas revenir sur ce qui a déjà été dit à ce sujet, vû que les faits étaient de telle nature, qu'ils n'ont pu être sitôt oubliés de nos lecteurs.

Le droit de légitime défens: étant suffisamment accompli, nous nous bornons à ces quelques remarques sur le discours prononcé par Monsieur le Docteur J. P. Rottot le 1er Octobre 1879, à l'ouverture des cours de l'Université Laval à Montréal, discours publié depuis dans "l'Union Médicale."

Annuaire de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

Nous apprenons par "l'Union Médicale du Canada" que la phrase suivante, au sujet de l'hospice de la Maternité Ste Pélagie; "Cet Hospice n'admet pour visiter les malades qui s'y trouvent que les seuls Elèves de l'Ecole de Médecine" n'a plus sa raison d'être aujourd'hui.

La raison qu'il en donne est que les professeurs et les élèves de la faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal